



RÉGION SUD

Alpes Maritimes

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



Rapport moral du président / Assemblée Générale ordinaire du 6 novembre 2026

Chers licenciés
Chers présidents de clubs
Chers responsables de SCA

Il est d'usage 'statutaire' de présenter le rapport moral du Président, celui-ci portera sur l'année sportive 2025-2026 et sur les ambitions pour l'année à venir.

Je commencerai par des remerciements,

- D'une part à l'équipe du comité directeur qui gère le comité départemental dans une ambiance constructive et volontaire,
- D'autre part aux présidents de commission et aux chargés ou référents de missions qui animent tout au long de l'année des formations, des manifestations, de la représentation auprès des instances régionales et nationales.

Concernant le chargé de mission HandiSub et Sport Santé, M. Denis Dané nous a informé qu'il partait dans une contrée lointaine 'la Polynésie' pour quelques années dès le mois de septembre 2026. Je profite de cette AG pour lui dire toute notre amitié et notre considération pour l'ensemble des actions qu'il a mené d'une part au sein de son club BPA et d'autre part pour le Comité départemental. Le comité directeur du CODEP06 a nommé deux personnes pour le remplacer :

- Mme Isabelle VION pour la mission HandiSub
- M. Michel MAZIER pour la mission Sport Santé

Nous leur souhaitons de prendre le plus grand plaisir dans la réalisation de leur engagement.

Vous connaissez mon souci pour le respect de l'équilibre Homme/Femme au sein du comité, nous pouvons comptabiliser ;

- Membre du Comité directeur : 6 femmes + 7 hommes
- Référents de mission : 2 femmes + 1 homme
- Présidents de commission : en attente du résultat des élections de ce jour

Je poursuis par quelques mots d'explications concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va suivre et pour laquelle vous avez reçu des éléments de vote. La FFESSM souhaite que les statuts de tous les organes déconcentrés, à savoir les Comités régionaux, les Comités inter régionaux, et les Comités départementaux intègrent dans leurs statuts un certain nombre d'éléments légaux et règlementaires obligatoires. Ce côté obligatoire est amené par des évolutions du corpus législatif, par des directives de notre ministère de tutelle et in fine par la volonté du comité directeur national... Nous avons donc repris les statuts du CODEP06 pour les mettre en conformité par rapport à la référence nationale. Ces statuts ont été visés, sous l'angle conformité, par le siège de la FFESSM, ils ont ensuite été présentés aux membres du comité directeur, pour ensuite être proposés aux Votes de l'assemblée générale qui est la seule habilitée à valider un changement de statut via une AGE. Nous connaissons tout à l'heure le résultat de ce suffrage.



Concernant les licences du département 06,

Année	Adulte	Jeune	Enfant	Homme	Femme	Aidant
2023-2024	2584	225	71	1895	985	3
2024-2025	2527	215	66	1849	959	4
2025-2026	2494	183	60	1795	942	2

Je constate une lente érosion du nombre de licenciés dans les 3 « collèges » : Adulte, Enfant, Jeune ;

Cette érosion est préoccupante, il va falloir poursuivre nos efforts pour que nous soyons plus attractifs, avec notamment un effort accru d'une part vers les générations les plus jeunes et d'autres parts vers une meilleure communication quant à la variété de nos activités.

Concernant nos revenus, le rapport de la trésorière sera présenté tout à l'heure et donnera les chiffres clefs. Nos revenus proviennent principalement de deux sources ;

- La ristourne sur les licences ; à hauteur de 3,50€ pour une licence Adulte, 3,46€ pour une licence Jeune et 1,59€ pour une licence Enfant
- Les subventions des collectivités territoriales. Ces subventions nous engagent, elles ne sont pas des cadeaux, le CODEP monte des dossiers qui entrent dans les politiques sportives nationales ou territoriales, et s'engage à réaliser les actions liées aux subventions obtenues.

Je voulais souligner principalement la convention avec le Conseil Départemental 06 que nous avons finalisé début 2026, Nous sommes engagés à

- Réaliser un challenge de photo sous-marine, avec gratuité d'accès pour les compétiteurs et don de l'usage des photos au conseil départemental. Ce challenge a été organisé en septembre 2026 par Mme Angelique Destefano que je remercie vivement.
- Gérer les mouillages écologiques mis à disposition par le CD06. Le CODEP06 doit assurer le comptage de l'usage de ses mouillages et indiquer les améliorations à apporter quant à leur nombre et à leur emplacement. L'idée est bien de favoriser leur usage afin d'éviter de 'jeter' une ancre et dégrader les fonds. Je sollicite donc les clubs et les SCA pour obtenir des chiffres quant à l'usage de ces mouillages et les propositions concernant les futures adaptations. Et cette année j'ai sollicité au travers de l'ANMP les structures qui dépendent de cette association, et la FMAS Fédération Monégasque des Activités Subaquatiques afin que les comptages soient les plus précis possibles.
- Faire découvrir le monde subaquatique aux personnes en situation de handicap. Cette action s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement du Handisub du CODEP 06 menée depuis, a minima deux olympiades.
- Signaler les engins de pêche perdus ou abandonnés. Cette action est effectuée en collaboration avec NaturDive qui se charge de remonter les filets une fois que ceux-ci ont été signalés. Le lien pour effectuer ce signalement est disponible sur le Site du CODEP 06 et sur le site de NaturDive.

Je souhaitais aussi évoquer l'AMP de Nice. Cette aventure a mobilisé une énergie et un temps considérable pour le CODEP06. Finalement nous avons vu apparaître un arrêté préfectoral signifiant une date de démarrage en début de saison, une interdiction de mouiller sur des sites de plongée de réputation internationale et une autorisation de plonger en laissant les supports de plongée en dynamique. Par ailleurs la métropole en charge, à l'époque, des mouillages écologiques dans cette zone a été prise de court pour instruire les dossiers des AOT, à ce jour un dossier concernant 3 mouillages est en cours de traitement, pour mémoire nous en avions demandé 8.

J'ai sollicité l'ANMP pour corédiger et co-signer un courrier à la DDTM demandant une tolérance concernant la possibilité de mouiller dans cette zone, la DDTM a répondu officiellement par la négative, tout en assurant oralement que dans un premier temps les contrôleurs feraient un rappel à la loi jusqu'à ce que les mouillages soient installés. Il convient donc de travailler en bonne intelligence avec l'autorité qui viendra nous contrôler.

Lors de cette année sportive, le CODEP s'est mobilisé sur plusieurs axes :

- Consolidation de la PSP dans le Département, Mme Sylvie Boyavalle vous en parlera tout à l'heure.
- Habilitation et Constitution d'une nouvelle Equipe pédagogique pour le Secourisme, GQS et PSC. Nous attendons l'opportunité de nous ouvrir au PSE... cela dépend d'un projet national.
- Reconduction de l'opération 'Recup ta combi' en fin d'année 2025 qui a permis de récupérer, à des fins de recyclage ou de redistribution les vêtements en néoprène inutilisés ou en fin de vie



- Nombreuses formations techniques, biologie et environnement, photo au CODEP en mutualisant les moyens du CODEP06 et en s'appuyant sur une équipe pédagogique composée de moniteurs en provenance de nombreux clubs du département.
- Participation aux stages Bio jeunes et handisub au CREPS d'Antibes

Et pour attirer les jeunes à la FFESSM

- Opération Baptême de plongée dans le quartier des Moulins dans le cadre du « savoir Nager »
- Opération Baptême de plongée et découverte de la bio avec l'école de la Chesnaie
- Opération PE12 avec le collège Fersen
- Mise en place d'une journée multi activités Aquazur , en septembre à la piscine de Saint Laurent du Var pour séduire de nouveaux adhérents et si possible de la nouvelle génération

L'idée de partenariats avec les universités et les écoles post-bac du 06 lancée l'année dernière était bonne puisqu'une convention nationale a été signée entre la GLPU et la FFESSM, il devient difficile d'aller plus loin ...pour autant nous poursuivons les contacts dans l'espoir de voir germer de nouvelles idées.

Le codep a organisé à l'amphithéâtre du Galet au CHU de Pasteur une Journée départementale des Activités subaquatiques. Cette journée a été éclairée par de nombreux intervenants sur des sujets aussi divers que la reprise de plongée, la sécurisation de nos activités, la féminisation, l'apnée, les aires marines protégées. Elle a aussi permis de rendre un hommage à M. Loïc Leferme pour son action pour l'Apnée niçoise. Nous avons profité de notre présence au CHU Pasteur pour proposer des visites au Caisson Hyperbare, nous remercions vivement le Dr Carl Willem pour cette journée très sympathique.

Je reviens sur une belle action initiée par le Comité Départemental Olympique et sportif, il s'agit de la caravane du sport. Cette action du CDOS permet, en se déplaçant de ville en ville, aux enfant 8ans 14 ans de s'initier à diverses disciplines sportives Athlétisme, hockey sur gazon, foot, lorsque la CDS passe au bord de mer, le CODEP propose des baptêmes de plongée. Cette année nous sommes intervenus à Roquebrune Cap Martin, j'en profite pour remercier M. Teddy Lischa qui a géré l'organisation de cette journée, et le Club Télémaque, en la personne de Rolland Larbre, qui a servi de structure de support pour la journée. La CDS est consommatrice de bénévoles et de moniteurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos disponibilités si vous souhaitez nous aider en 2027.

Comme chaque année, je voulais aussi vous remettre en mémoire les bourses encadrants, il s'agit de virement que le CODEP fait aux plongeurs du 06 passant un diplôme d'encadrant (GP, E1, E2 E3 E4) qq soit la commission et sous réserve que le président de la structure en fasse la demande. Cette bourse est doublée pour les jeunes (moins de 25 ans au moment de l'obtention) et pour les féminines. Présidentes et Présidents, n'hésitez pas à nous faire part de vos demandes.

Je terminerai en vous signalant que nous avons poursuivi les travaux au local fédéral, afin de traiter le dégât des eaux, rafraîchir le faux plafond et remettre en place les éléments de signalisation. Le local est maintenant conforme à la réglementation.

Et pour donner quelques perspectives ;

- Nous allons poursuivre et consolider les actions démarrées notamment vis-à-vis des commissions Technique, Photo, PSP, Bio et Env Apnée, NAP,... pour tenter de séduire les catégories les plus jeunes
- Nous avons l'espoir d'organiser la manifestation CIGALIA dans la rade de Villefranche, c'est une manifestation organisée par le comité régional SUD qui recouvre toutes les commissions et qui s'adresse aux jeunes.
- ..et enfin, nous travaillons sur une convention d'aide et de soutien psychologique d'urgence avec la protection civile du 06 afin d'avoir cette écoute en cas de sinistre important dans l'un de nos clubs ou de nos structures. Cette convention n'est pas encore écrite, nous y travaillons, c'est une démarche innovante tant pour la protection civile que pour le CODEP06



Le Président du CODEP06

